

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
11/03/2020

Dossier complet le :  
11/03/2020

N° d'enregistrement :  
2020-4595

### 1. Intitulé du projet

- Aménagement du Lotissement "Noizement La Source" sur la commune de Bonchamp-lès-Laval (53)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL Noisement

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MAURICE Benoit

RCS / SIRET

4 9 8 | 8 7 5 | 1 6 0 | 0 0 0 2 6

Forme juridique

SRL

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	-Projet lotissement: Surface cessible de 43053 m <sup>2</sup> , surface plancher de 19520 m <sup>2</sup> et terrain d'assiette de 64598 m <sup>2</sup> . - Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Le lotissement "Noizement - La Source" s'inscrit dans le cadre d'une opération de construction de logements (lots libres individuels/ lots intermédiaire groupés) sur une parcelle classée en zone urbanisable (AUH) du PLUi Laval Agglomération.

Le projet "Noizement - La Source" fait l'objet d'un OAP qui porte sur un secteur en extension de l'enveloppe urbaine d'une superficie de 6,4 hectares.

L'opération comporte : 34 lots individuels, 1 lot groupé (16 à 22 logements), 1 lot intergénérationnel (20 à 25 logements), 2 lots collectifs (36 à 43 logements), soit un nombre total de logements de 106 à 124.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont les suivants:

- Poursuivre l'urbanisation de la commune selon un rythme compatible avec les objectifs fixés par le SCOT du Pays de Laval et de Loiron.
- Construire des logements en continuité immédiate du bourg, des commerces et des principaux équipements publics.
- Créer un nouveau lotissement respectueux des entités paysagères existantes et s'intégrant avec le paysage environnant.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'opération d'aménagement se déroulera en deux grandes étapes :

- Viabilisation de l'ensemble des surfaces à urbaniser, avec création du bassin d'orage avant le commencement des travaux
- Constructions indépendantes des habitations
- Travaux de finition (espaces verts, ...)

La réduction des nuisances (tenue et sécurité du chantier, gestion des déchets, bruit, milieu naturel ...) sera intégrée au projet et précisée au différentes pièces du dossier de consultation des entreprises (DCE) :

- au Cahier des Prescriptions de Chantier (CPC) : règles de fonctionnement du chantier.
- au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) : règles d'hygiène du chantier.
- au Cahier des clauses Techniques Particulière (CCTP) : description précise des travaux à réaliser, en particulier pour le lot Terrassement et VRD.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est un lotissement (zone d'habitat).

Les voies principales (au nombre de 3) réalisées dans le cadre de l'opération seront reliées à la trame viaire existante en périphérie : rue du Plessis Nonain, rue Paul Verlaine et allée Clos du haras.

Le projet sera raccordé aux réseaux existants (Electricité, Eau potable, Eaux usées...), et fera l'objet d'une viabilisation concernant la totalité des réseaux humides et secs.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet sera soumis à une procédure de Permis d'aménager.
- Le projet fera l'objet d'un dossier de déclaration au Titre de la Loi sur l'eau conformément à l'article R 214-1 du code de l'environnement, pour les rubriques :
  - 2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales [...], la surface totale du projet [...] étant supérieure à 1 ha et inférieure à 20 hectares.
  - 3.3.1.0 : Impact sur une zone humide (non déclarée dans les documents de planification)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de l'opération :	64598 m <sup>2</sup>
Surface cessible :	43053 m <sup>2</sup>
Surface plancher :	19520 m <sup>2</sup>
Nombre de logements:	34 lots individuels, 1 lot groupé (16 à 22 logements), 1 lot intergénérationnel (20 à 25 logements), 2 lots collectifs (36 à 43 logements) = 106 à 124 logements

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

- Commune de Bonchamp-lès-Laval (53)
- Lieu dit "Noizement"
- Parcelles cadastrales : ZD 372

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 41' 08" 81 Lat. 48° 04' 42" 44

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

- Commune de Bonchamp-lès-Laval (53)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intersecte pas de ZNIEFF. Le projet est connecté hydrologiquement à la ZNIEFF « Prairies humides de la Chesnaie et tourbière de Bois Gamats ». Les mesures compensatoire mises en place dans le dossier Loi sur l'eau, mobilisant un processus de décantation, permettront de réduire les concentrations de tous ces éléments dans les eaux pluviales restituées au milieu naturel. Les eaux usées seront acheminées vers la station d'épuration communale où elles sont traitées.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est traversée par l'axe A8, RN 162 et la ligne ferroviaire SNCF (420000) qui sont concernés par le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PLUi ne présentait pas de ZH sur ce parcellaire. Dans le cadre de la Déclaration Loi sur l'Eau une investigation (décembre 2019) a mis en évidence une zone humide artificialisée (culture céréale) de 7446 m <sup>2</sup> . Le projet prend le parti de s'articuler autour de cette zone humide non connue (Doctrine ERC). Le projet s'attachera à valoriser cette zone en prairie hygrophile, entretenue par pâturage, et à créer les compensations le long du ruisseau nord.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bonchamp-lès-Laval ne présente aucun site inscrit et classé sur son territoire communal. Le projet n'aura donc pas d'incidence sur ces sites remarquables.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bonchamp-lès-Laval n'est concernée par aucun site Natura 2000. Le projet n'est connecté à aucun site Natura 2000 à moins de 50 km en linéaire de cours d'eau. Le projet n'aura aucune incidence
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bonchamp-lès-Laval ne présente aucun site inscrit et classé sur son territoire communal. Le projet n'aura donc pas d'incidence sur ces sites remarquables.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se développe sur une parcelle en culture (céréales), en bordure en continuité de zones pavillonnaires. La haie bocagère située à l'Ouest sera maintenue. La limite Nord sera traitée par la renaturation du ruisseau sur une longueur de 100 m. Le projet prévoit la valorisation de la zone humide centrale en créant une zone de pâturage afin de limiter les coûts d'entretien et à conserver le caractère rural du site. En terme de mesures compensatoires, une zone humide sera recréée sur 1400 m <sup>2</sup> le long du ruisseau renaturé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bonchamp-lès-Laval n'est concernée par aucun site Natura 2000. Le projet n'est connecté à aucun site Natura 2000 à moins de 50 km en linéaire de cours d'eau. Le projet n'aura aucune incidence.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site RAMSAR, PNR, APB, site classé/inscrit, n'est présent sur Bonchamp-lès-Laval, ni a moins de 50 km avec une potentielle connexion hydrologique vis-à-vis du projet. Les "Prairies humides de la Chesnaie et tourbière de Bois Gamats" (ENS et ZNIEFF de type I), sont potentiellement connectés hydrologiquement au projet. Les mesures compensatoires EP (loi sur l'eau), mobilisant le processus de décantation, permettront de réduire (abattement 95%) les flux polluants (métaux lourds/hydrocarbure) transportés par les eaux pluviales. Le projet n'aura aucune incidence sur ces sites déclarés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le projet engendre la consommation programmée d'environ 64 598 m <sup>2</sup> de terres agricoles. Ce processus a été amorcé par la classification de ces terrains en zones AUH lors de l'approbation du PLUi Laval Agglomération le 16/12/2019. En outre, le PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui intègre l'urbanisation de ce secteur.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bonchamp-lès-Laval n'est concerné par aucun risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Bonchamp-lès-Laval est en "zone de sismicité faible" - Bonchamp-lès-Laval est référencée dans l'AZI relatif à la Mayenne et ses affluents, approuvé le 01/10/2000. La commune ne fait pas l'objet de PPRI, de PAPI et n'est pas un territoire TRI. Le site du projet est situé en zone non sujette au débordement de nappe ou de cave.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- La réalisation d'environ 115 nouveaux logements va engendrer de nouveaux déplacements. En moyenne 2 véhicules/logement = 230 véhicules.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- Projet d'habitations. Pas de source de bruit particulière. Pas de nuisances sonores répertoriées à proximité.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>- Projet d'habitations. Pas de source d'odeur particulière</p> <p>Pas de nuisance olfactive répertoriée à proximité.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>- Projet d'habitations. Pas de source de vibration.</p> <p>Pas de source de vibration répertoriée à proximité</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>- Projet d'habitations. Émissions lumineuses limitées aux premières et dernières heures de la nuit. Eclairage hiérarchisé entre des voies et des cheminements.</p> <p>Pas de sources importantes d'émissions lumineuses répertoriées à proximité.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Le projet prévoit la réalisation de 115 logements environ, qui seront raccordés à la station d'épuration de Laval : Boue activée aération prolongée traitement secondaire, et dénitrification/déphosphatation</p> <p>Capacité : 190 333 équivalents/ habitants.</p> <p>La station d'épuration est en mesure de gérer les effluents de ce nouveau quartier, qui génèrera une charge supplémentaire en EH de 0,06% de la capacité de la station.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- la réalisation de nouveaux logements génère une production de déchets, notamment ménagers.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bonchamp-lès-Laval est concernée par une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) par l'arrêté du 07/06/2018 (n°425). Le maître d'ouvrage devra faire une demande d'avis auprès de la DRAC pour identifier un diagnostic archéologique prescrit sur la zone.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le projet engendre la consommation d'environ 5,8 hectares de terres agricoles. Ce processus a été amorcé dans le cadre du PLUi, et de la classification de ces terrains en zones AUH lors de l'approbation du PLUi Laval Agglomération le 16/12/2019.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet de lotissement s'articulera autour de la zone humide centrale de 7446 m<sup>2</sup>. Le projet s'attache à (annexe 8) :

- Eviter les incidences sur la zone humide avec une surface préservée de 5237 m<sup>2</sup>
- Réduire les incidences sur la zone humide en réduisant l'emprise des voiries, des lots d'habitations sur la zone humide
- Compenser les incidences sur la zone humide en recréant 1450 m<sup>2</sup> de prairies humides (bande le long du ruisseau et 770 m<sup>2</sup> de zone humide en continuité de la zone humide centrale).
- Réaliser une mesure d'accompagnement qui est la renaturation du ruisseau (milieu récepteur du projet) sur 100 m de linéaire.

La gestion des eaux pluviales du projet de lotissement sera assurée par la mise en place :

- d'une noue stockante et d'infiltration (capacité 120 m<sup>3</sup>) assurant un écoulement de surface sur le bassin versant amont.
- 1 bassin paysager (capacité 600m<sup>3</sup>) au Nord du site, dissocié en 2 zones de rétention connectées toutes deux à la zone humide au centre, dont les eaux pluviales traitées pourront venir se déverser.

Ces deux bassins de rétention au Nord seront équipés d'un ouvrage de sortie composé d'une cloison siphonide, d'une vanne de fermeture, d'une zone de décantation et d'un orifice de fuite permettant d'assurer la régulation des eaux. Ces bassins de rétention seront réalisés en premier lieu, permettant ainsi de traiter les eaux durant la phase chantier.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet du lotissement "Noizement - La Source" a notamment pour objectif de répondre aux enjeux du SCOT en matière de production de logements. Le projet en prévoit environ 115 logements de typologies diverses. Le PLUi a été approuvé fin 2019, classant ce secteur en zone à urbaniser à court/moyen terme à vocation d'habitat (AUH) et a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le secteur "Noizement" a d'ailleurs fait l'objet d'une OAP. Le projet consiste à urbaniser des terrains actuellement utilisés pour la production céréalière situés en continuité Est du bourg. En outre, le projet n'impacte aucune zone de protection (Natura 2000, APPB) ou d'inventaires (ZNIEFF, zones humides) du patrimoine naturel. Il n'est pas non plus concerné par des risques naturels ou technologiques importants et n'est pas situé à proximité d'un captage d'eau potable. Cette zone d'habitat ne générant pas d'incidence forte sur son environnement, il n'est donc pas nécessaire de prévoir une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

- Annexe 7: extrait du plan de zonage du PLUi Laval Agglomération + OAP du secteur Noizement
- Annexe 8 : Extrait cartographique de l'inventaire zones humides (PLUi Laval Agglomération), de l'investigation terrain des zones humides réalisées par DMeau et objectifs environnementaux (ERC) engagés dans le cadre du projet.
- Annexe 9 : Extrait cartographique des zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) sur la commune de Bonchamp-lès-Laval (site cartographique du ministère de la culture).

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BONCHAMP LES LAVAL

le,

10 Mars 2020

Signature



SARAH NOISEMENT  
18 - rue de la Chapelle  
53000 BONCHAMP LES LAVAL  
06 83 49 81 75

: sur le cadre ci-dessus